

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-izel

Niver - Numéro 66 / A viz Eost – Août 2024



Où sont les femmes et les gendarmes crocheteurs d'église ?

Ce trimestre passé est un peu particulier du fait qu'on a déménagé le siège familial de l'association (cf. notre nouvelle adresse en bas de page) et que l'activité s'est arrêtée cinq semaines en avril-mai. D'où la livraison décalée du présent bulletin.

Les premiers articles mettent en lumière le rôle des femmes gabérisiennes, via d'une part l'ajout de nominées dans la liste de nos héroïnes préférées, et d'autre part la vie trop courte de l'une d'entre elles, Marie Mocaer, morte à 30 ans dans une prison polonaise nazie. Et accessoirement le parcours de son père en tant que poilu mobilisé dans le régiment territorial « 86^e Coz ».

Les trois articles suivants sont alimentés par les deux premiers registres de délibérations municipales :

- ✚ 1800 à 1850 : avec le serment d'obéissance à Napoléon 1^{er} d'un maire expert-avoué et franc-maçon.
- ✚ 1851 à 1879 : les serments et hommages à l'empereur Napoléon III et sa famille ; le traitement des terres vaines et vagues, appelés aussi communs de village.

On évoque ensuite les souvenirs et témoignages d'aliénés de la fin du XIX^e siècle grâce à Anatole Le Bras et Jean-Marie Déguignet, et l'évocation d'un pingouin offert le 6 juin 1944 par Gwen-Aël Bolloré en plein débarquement.

Les 4 derniers articles concernent le Bourg :

- ✚ Le retour tant attendu de la petite croix médiévale Kroas-Ver à proximité de son emplacement d'origine.
- ✚ La rétrospective historique et la description résumée du patrimoine de la capitale communale.
- ✚ Les éditoriaux des journaux pour ou contre l'expulsion des sœurs blanches de l'école privée en 1902.
- ✚ Et enfin une carte postale historique écrite par un gendarme chargé de surveiller l'inventaire laïque de l'église paroissiale en 1906.

Et pour conclure, notre souhait pour la poursuite des aventures du Grand-Terrier : RESTONS TOUS CURIEUX !



Table des matières

Sept autres figures féminines ayant marqué l'histoire communale, « <i>Merc'hed dreistordinal</i> »	1
Le dossier Arolsen de Marie Mocaer jeune déportée Nacht-und-Nebel, « <i>Divroet noz ha niv</i> »	3
Jean-Marie Mocaer, poilu du régiment d'infanterie territoriale 86 ^e Coz, « <i>86vet Rejimant Coz</i> »	5
Serment d'obéissance à Napoléon 1 ^{er} d'un maire franc-maçon, « <i>Fealded ur maer frankmason</i> »	7
Les serments et hommages municipaux à l'empereur Napoléon III, « <i>Touioù da Napoleon III</i> »	8
Terres vaines et vagues au cadastre et au conseil municipal, « <i>Douaroù didalvez ha displann</i> »	10
Deux livres sociaux sur les aliénés au XIX ^e et au début du XX ^e siècle, « <i>Diwar-benn an dud sot</i> »	12
Le pingouin fétiche du D-Day 1944 de Gwen-Aël Bolloré en Normandie, « <i>Pinguin an D-Day</i> »	14
Le retour au bourg d'une croix médiévale après cinq d'années d'absence, « <i>Distro ar groas-ver</i> »	15
La rétrospective historique et le patrimoine d'une capitale communale, « <i>Ar vourc'h gwechall</i> »	17
L'expulsion des sœurs blanches du Bourg dans les journaux en 1902, « <i>Ar c'hoarezed relijiel</i> »	19
Une carte postale historique du Bourg écrite par un gendarme en 1906, « <i>Ur gartenn-bost gozh</i> »	21

Quelques gabériscoises exemplaires à l'honneur

Merc'hed dreïstordinal

L'extension d'une liste des femmes remarquables d'Ergué-Gabéric, trop méconnues, qui ont marqué l'histoire locale par leurs caractères, leurs vocations ou leurs actes de courage.

Les biographies ci-dessous ont vocation à être enrichies par vos témoignages et vos propositions pour faire connaître d'autres vies exemplaires.

Vingt-deux femmes remarquables

En ces temps de prise de conscience féministe, on ne peut constater que, même sur le site Grand-Terrier, les femmes ont toujours été sous-représentée. D'où l'utilité ici de repérer les figures féminines dans l'histoire lointaine et récente de notre commune.

Nous avons bâti en 2021 cette première liste de 15 femmes marquantes (cf. leurs bios respectives dans l'article en ligne) : Intron-Varia Kerzevot (11-15e siècles), dame de légende ; Dame Alix de Griffonez (15e siècle), noblesse locale ; Jacqueline Le Porchet (?-1766), marchande de tabac ; Marguerite Lizart, vers 1516, vénérée sur un vitrail ; Mme de Sévigné (1626-1696), propriétaire foncière ; Marie Duval (1708-1742), inhumée dans l'église ; Mae Kergoat (1859-1938), contremaîtresse photogénique ; Elisabeth Bolloré (1824-1904), une entrepreneuse ;

Jeanne Le Pape (1895-1975), militante UJFF ; Jeanne / Francine Lazou (1895-1983), institutrice engagée ; Marjan Mao (1902-1988), mémoire de chanteuse ; Marie Blanchard (1896-1976), sage-femme ; Anne Ferronière (1905-1988), conseillère municipale ; Renée Cosima (1922-1981), actrice ; Odette Coustans (1925-2015), secrétaire de mairie.



En ce mois de juin 2024, nous proposons les sept nominées suivantes supplémentaires pour la période de la Révolution aux années 1990 : Marie Merpaut (1755-1829) ; Soeur Félicienne (1832-1934) ; Marie-Jeanne Lozach (1844-1922) ; Léonie Bolloré mère (1847-1948) ; Marie Mocaer (1911-1944) ; Germaine Herry (1927-2016) ; Berry Rannou (+1993).



Juin 2024

Article :
« Les figures féminines ayant marqué l'histoire communale »

Espace
Biographies

Billet du
22.06.2024

« Il y a plus inconnu encore que le soldat inconnu : sa femme ! »

Banderole féministe - Août 1970



Chacune d'entre elles dispose d'une fiche ou documentaire en ligne sur le site GrandTerrier et leurs bios abrégées sont également ci-après.

✚ Marie Merpaut (1755-1829)

Marchande célibataire, achète aux enchères différents biens immobiliers confisqués comme biens nationaux à la Révolution : manoir du Cleuyou, moulin, métairie de Kerampensal, chapelles de Ste-Appoline.

✚ Soeur Félicienne (1832-1934)

Sœur blanche, supérieure de l'école ND de Kerdévot, expulsée en 1902, situation régularisée en 1911 grâce à une pétition des habitants.

✚ Marie-Jeanne Lozac'h (1844-1922)

Cultivatrice agressée dans sa ferme à Kerfrès par un voisin aviné, se défend avec un râteau. L'agresseur décède 36 heures après. L'accusée est acquittée.

✚ Léonie Bolloré (1847-1948)

Une Madame Bolloré mère, née Léonie Marie Blanche Surrault, qui décède dans sa 101^e année, soit 13 années après la mort de son fils René, industriel papetier.

✚ Marie Mocaer (1911-1944)

Une jeune résistante morte en déportation : cf. article détaillé publié le 29.06.24.

✚ Germaine Herry (1927-2016)

Au départ une des 4 épicières de Stang-Venn, puis ouvre une cantine pour les ouvriers papetiers, et un restaurant, le bar étant tenu par son mari Emile.

✚ Betty Rannou (+ 1993)



Interprète LSF (Langue des Signes Française), conseillère municipale, correspondante d'Ouest-France, bénévole

dans les associations culturelles et sociales.

Toujours positive et de bonne humeur, un brin taquin, Betty était appréciée de tous dans sa vie de correspondante locale Ouest-France, de conseillère municipale et de bénévole dans les associations culturelles et sociales.

Son sens de l'engagement et de l'entraide fait qu'elle évitait d'être sous les projecteurs : un photo-portrait, son année de naissance et des souvenirs-témoignages complémentaires seraient bienvenus.

D'origine bordelaise et de parents malentendants, elle se consacre très tôt à l'interprétariat en LSF (Langue des Signes Française). Dans une école spécialisée elle se lit avec Lili Rannou de Kerlavian en Ergué-Gabéric, également atteint de surdit . Ils se marient et habitent Bigoudic.

D s mars 1977, elle se pr sente et est  lue sur la liste municipale du socialiste Pierre Faucher. Auteure de nombreux articles dans le bulletin municipal, elle est tr s active dans les associations sociales et culturelles, notamment au bureau des Amis de l'Orgue (orgue Dallam historique de l' glise St-Guinal). En 1978-1985 elle prend la suite de Pierre Roumegou comme correspondante locale du journal Ouest-France.

La liste n'est toujours pas exhaustive bien s r, et toute proposition d' tendre le nombre des nomin es sera la bienvenue. Si vous pensez qu'on a oubli  des femmes remarquables du pass , n'h sitez pas.

Marie Nancel- Mocaër déportée Nacht-und-Nebel

Divroet noz ha nív

Marie Mocaer, née à Stang-Luzigou le 28-05-1911, internée au camp de concentration de Ravenbrück spécialement réservé aux femmes et décédée à la prison de travaux forcés pour femmes de Jauer (Pologne).

Une pièce d'archives des Archives Arolsen ¹ sous la référence 2259001/58. Site institutionnel en anglais : collections.arolsen-archives.org. Grand merci à Maryline Cotten d'Arkae de nous avoir signalé l'existence de cette grande résistante.

Mari et femme KL et NN

Marie Mocaer est née le 28 mai 1911 à Stang-Luzigou ² de parents journaliers. Elle se marie en mars 1932 à Paris (7e arrondissement) avec Noël Nancel, employé de commerce. Sur l'acte de mariage elle est déclarée « *cuisinière* » : sans doute, telle Bécassine, exerce-t-elle cette profession comme employée dans une riche famille parisienne.

¹ Les Archives Arolsen, nommées jusqu'en 2019 Service International de Recherches (anglais International Tracing Service - ITS) est un centre de documentation localisé dans la ville de Bad Arolsen en Allemagne qui a pour but de conserver et publier les dossiers des administrations nazies en 1939-45 et des armées alliées de libération des camps de déportation.

Elle est arrêtée en septembre 1942, sans doute avec son mari, pour des activités de résistance, ou de terrorisme selon la terminologie des milices françaises.



Abgang am 17. Oktober 1944

Nr.

1.	A. Nancel, Marie	2.12.06	polit.	78.453	Verf. n. Arolsen
2.	Mocaer, Marie	13.4.35	polit.	78.454	Polin
3.	Mocaer, Elisabeth	26.3.28	polit.	78.455	Verf. n. Arolsen
4.	Mocaer, Marie	21.9.07	polit.	78.456	Polin
5.	Mocaer, Marie	27.3.02	polit.	78.457	Polin
6.	Mocaer, Schanitz, Hedwig	12.6.06	polit.	78.458	Verf. n. Arolsen
7.	Mocaer, Marie	23.12.07	polit.	78.459	Polin
8.	Mocaer, Marie	3.9.06	polit.	78.460	Verf. n. Arolsen
9.	Mocaer, Marie	7.12.18	polit.	78.461	DVL III
10.	Mocaer, Marie	26.7.03	polit.	78.462	Verf. n. Arolsen
11.	Mocaer, Marie	11.8.14	polit.	78.463	Verf. n. Arolsen
12.	Mocaer, Marie	1.4.18	polit.	78.464	Polin
13.	Mocaer, Marie	27.2.27	polit.	78.465	Polin
14.	Mocaer, Marie	6.10.05	polit.	78.466	DVL III
15.	Mocaer, Marie	12.6.23	polit.	78.467	Polin
16.	Mocaer, Marie	3.8.26	polit.	78.468	Polin
17.	Mocaer, Marie	28.5.11	polit.	78.469	Verf. n. Arolsen
18.	Mocaer, Marie	9.3.06	polit.	78.470	Polin
19.	Mocaer, Marie	9.6.06	polit.	78.471	Polin
20.	Mocaer, Marie	18.5.18	polit.	78.472	Polin
21.	Mocaer, Marie	2.4.99	polit.	78.473	Polin
22.	Mocaer, Marie	22.1.2	polit.	78.474	Polin
23.	Mocaer, Marie	8.4.04	polit.	78.475	Verf. n. Arolsen
24.	Mocaer, Marie	1.12.07	polit.	78.476	Verf. n. Arolsen
25.	Mocaer, Marie	27.12.95	polit.	78.477	Polin
26.	Mocaer, Marie	13.11.03	polit.	78.478	Polin
27.	Mocaer, Marie	5.5.18	polit.	78.479	Polin
28.	Mocaer, Marie	18.12.98	polit.	78.480	Verf. n. Arolsen
29.	Mocaer, Marie	1.1.97	polit.	78.481	Polin
30.	Mocaer, Marie	3.2.09	polit.	78.482	Polin
31.	Mocaer, Marie	6.3.20	polit.	78.483	Polin

Son dossier Arolsen comprend une inscription le 17 octobre 1944 dans la liste de 31 femmes internées au camp de concentration de Ravenbrück (KL : Konzentrationslager) dans le land du Brandebourg (est de l'Allemagne). Elle y apparaît sous son nom marital



Juin 2024

Article :
« Le dossier
Arolsen de
Marie
Mocaer »

Espace
Archives

Billet du
29.06.2024



Marie(a) Man(s)cel, la nationalité « *Französin* », le qualificatif de détenu politique et le statut de détenue NN (Nacht und Nebel ³). Dans ce convoi elle est la seule NN et l'unique française, parmi une majorité de polonaises (« *Polin* »).



Nacht und Nebel

Nuit et brouillard

Marie Mocaer
(1911-1944)

Arolsen
Archives
International Center
on Nazi Persecution



Le qualificatif « *Nacht und Nebel* » ("nuit et brouillard" en français) désigne à compter de 1942 certains déportés politiques et résistants destinés à périr sans laisser de trace dans les camps d'extermination. Ce sigle NN accolé par l'administration SS à tout détenu désigné dès sa déportation à une disparition finale apparaît sur les documents administratifs de l'époque et est aussi peint au dos



des uniformes des prisonnières et prisonniers concernés.

Après son passage à Ravenbrück, Marie Mocaer est transférée dans le camp de la ville polonaise de Breslau (Wrocław) et décède le 15 novembre 1944 dans la funeste prison de travaux forcés pour femmes de Jauer (Jawor), située au sud-ouest de Breslau.

Dans sa notice "Mémoires de guerre" où elle est mentionnée « *Mort(e) en déportation* » et dans son dossier au "Service historique de la Défense de Caen", on apprend ses précédents lieux de déportation en Allemagne : Aachen, Köln, Essen.

Son mari Noël sera autant maltraité : au gré de sa déportation en tant que NN également dans la prison de Wittlich (près de Cologne), à Schweidnitz (près de Breslau), Brieg ("Brzeg" en polonais), Flossenbürg, et mourir « *avant le rapatriement* » le 11 mai 1945 à Cham (Bavière) où il sera enterré, puis exhumé en 1950 et transféré en France.

Name:	N. a n c e l
Vorname:	Noel
Tag und Ort der Geburt:	26.12.07 Tracy le Mont
Staatsangehörigkeit:	fr,
Nr. des Deportierten:	
Unterkunftsart:	Prison Wittlich
Arbeitsstelle:	
von:	23.9.42 bis 27.9.43
Kdo.-Nr.:	
Kdo.-Führer:	
Zu weich. Kz.-Lg. geh. d. Kdo.?	
Anschrift der Familie:	
Ort:	Wittlich
Kreis:	Wittlich Rhen,
Unterschrift des Bürgermeisters:	Exploit,

³ Nacht und Nebel, abr. NN, expr : signifie "nuit et brouillard". Cette expression traduit la décision de Hitler de

condamner tous les opposants au régime nazi, hommes et femmes, à mourir isolés et sans défense.

Un poilu du régiment d'infanterie territoriale 86^e Coz

86^{vet} Régiment Coz

La mobilisation dans la Grande Guerre d'un 2^e classe gabérisois, journaliste agricole successivement à Quélennec, Stang-Wenn et Stang-Luzigou, avec sa médaille commémorative et de la Victoire en 1920 et 1922.

Sources : Registre matricule (classe 1898, numéro matricule 212, archives départementales du Finistère) et Historique du 86^e Régiment Territorial d'Infanterie, surnommé « 86^e Coz », le "vieux 86^e".

Les oubliés de la Grande Guerre

Jean-Mocaer est né à Quimper en 1878, son père étant infirmier et sa mère cultivatrice (laquelle sera condamnée au bagne de Guyanne en 1898 pour une raison non élucidée à ce jour). Il se marie en 1903 avec Marie-Jeanne Coathalem, journaliste agricole à Quélennec en Ergué-Gabéric, où il déménage pour y être journaliste aussi. Ils habitent ensuite dans les villages voisins de Stang-Wenn et Stang-Luzigou. Ils auront 5 enfants dont Marie qui mourra en déportation en 1944 dans un camp prison de travaux forcés pour femmes en Pologne à l'âge de 33 ans.

Ses premières périodes militaires démarrent en 1898 par un premier conseil de révision où il est exempté pour faiblesses, puis accepté en 1900. Il fait son service obligatoire de deux ans avec



certificat de bonne conduite. En août 1914 il est rappelé et mobilisé bien qu'agé de 36 ans et père de famille nombreuse. Il intègre de suite le 86^e régiment territorial d'infanterie créé à Quimper qu'on surnomme familièrement « 86^e Coz », le "vieux 86^e", par référence à l'âge des mobilisés nés avant 1880 (âgés de 34 à 49 ans en 1914).

Dans la Territoriale les tâches prévues sont théoriquement moins exposées que celles des armées d'active et de réserve où les soldats plus jeunes combattent. Dans la Territoriale les soldats assument la logistique, les transports ; ils creusent les tranchées, mais n'y restent pas sous les tirs de l'artillerie allemande.

Jean-Marie Mocaër reste dans le « 86^e Coz » jusqu'en mars 1917, ce qui veut dire qu'il participe à la défense de la place de Brest, au camp retranché de Paris Est, au regroupement à Provins, puis à Reims, aux combats dans l'Aisne (1915), la Somme et en Champagne (1916). En 1917 il ne part pas en Flandres avec le 86^e, il reste en Champagne et Seine et Marne jusqu'en 1918 au sein du 1^{er} Escadron du Train des équipages militaires.

Juillet 2024

Article :
« Jean-Marie Mocaer (1878-1955), soldat du rég. ter. d'inf. 86^e Coz »

Espace
Biographies
/ Soldats

Billet du
06.07.2024





Jean-Marie Mocaer n'aura ni citation militaire, ni croix de guerre honorifique réservées aux combattants du front.

Il touchera quand même les 2 médailles données automatiquement à tout soldat et personnel militaire et soignant : la médaille commémorative dite « *médaille des poilus* » votée en 1920 par la Chambre et le Sénat, et la médaille interalliée dite « *médaille de la Victoire* » décidée par le maréchal Foch en 1922.

Les combattants de la Territoriale n'ayant pas été honorés, on a presque oublié aujourd'hui le rôle important et l'engagement de ces vieux de plus de 34 ans. Les noms des soldats du « 86e Coz » ne sont généralement pas cités dans les rétrospectives historiques, sauf peut-être s'ils y ont laissé leur vie, auquel cas ils ont droit à une ligne sur le monument aux morts.

Au-delà de Jean-Marie Mocaer, citons au moins trois autres poilus gabéris incriminés dans le 86e régiment territorial : Alain Jezequel, Jérôme Pierre Daoudal et Jean Louis Taboret.

Décès de la mère de JM Mocaer

Site <https://www.retro29.fr/>

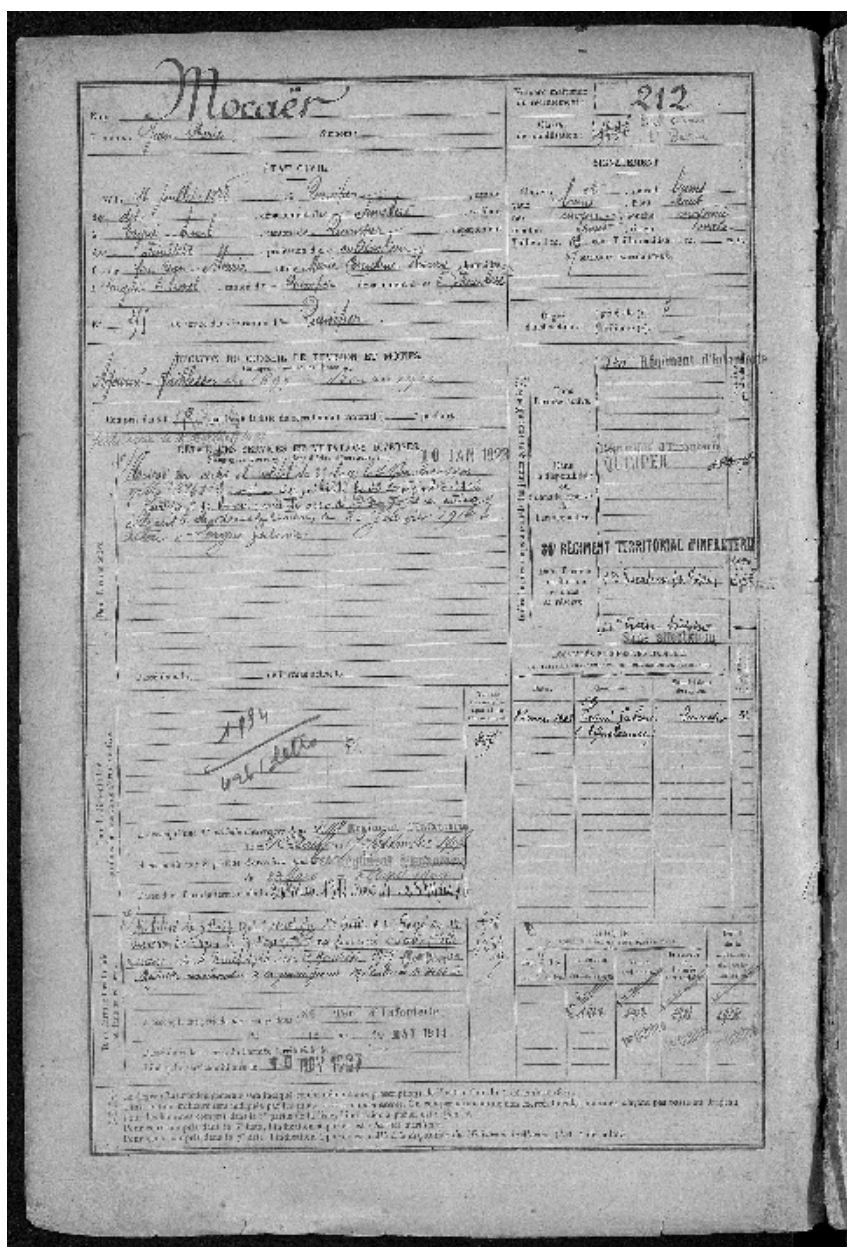
Bagnards Finistériens en Guyane

HENRY Marie Corentine, née à Ergué Armel (Finistère) le 19 septembre 1852.

Fille de Alain et Marie Françoise Tarcilhan. Veuve Mocaër. 2 enfants.

Condamnée en 1898.

Décédée à Saint Laurent du Maroni (Guyanne française) le 23 mars 1901.



Le serment à Napoléon 1^{er} d'un maire franc-maçon

Fealded ur maer frankmason

Le nouveau site GrandTerrier a été ouvert il y a un an. Aujourd'hui la migration des articles à la nouvelle présentation n'est pas totalement achevée, mais ça progresse : ainsi on y trouve maintenant l'ensemble des délibérations des conseils municipaux d'Ergué-Gabéric entre le 23 prairial de l'an VIII (12 juin 1800) et le 15 mai 1850.

Travail de numérisation de Nathalie Calvez ⁴, responsable en 2003 du classement des archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...).

Une allégeance de franc-maçon

Ce registre de 181 folios (cf. les résumés des délibérations et les transcriptions en ligne) retrace un demi-siècle de délibérations de conseils municipaux.

Les dossiers récurrents et/ou importants qui y sont exposés sont les suivants :

⁴ Nathalie Calvez, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale, est une historienne et archiviste itinérante. Produit en 1990 une maîtrise intitulée « La noblesse en basse Cornouaille aux XVe et XVIe siècles », puis en 1991 son mémoire de DEA « Les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536) », à l'UBO de Brest, sous la direction de Jean Kerhervé. Travaille en

✚ Le projet en 1840-42 de transfert du chef-lieu bourg sur les terres de Penn-Karn-Lestonan.

✚ Le rétablissement du règlement d'octroi sur les boissons après sa suppression en 1791.

✚ L'approbation annuelle des budgets communaux et des bilans des recettes et dépenses.

✚ L'organisation des opérations d'entretien des chemins vicinaux et des routes.

✚ L'arrivée des instituteurs et les différentes tentatives de construction de maisons d'école.

✚ Les installations des maires et équipes municipales à chaque nomination par le préfet, hormis la seule période de 1848 à 1850 où le maire est élu par le conseil municipal (après 1851 c'est de nouveau le préfet qui nomme les maires).

À titre d'exemple, le folio 22 daté du 26 mai 1808 : le nouveau maire Salomon Bréhier et son adjoint François Caugant prêtent « le serment d'obéissance à l'empereur et de fidélité aux constitutions de l'empire ».

Cette nomination d'un négociant de la ville de Quimper dans une commune rurale où tous les autres maires ont été et seront agriculteurs peut surprendre. Mais deux raisons l'expliquent : Bréhier y a acquis grâce aux

1996 sur la BD « Histoire de Quimper » de Luc Duthil et Alain Robert. En 2003-2010, classe les archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...). Commissaire d'exposition sur le volet local de Quimper de l'exposition nationale « Finances publiques, finances locales, de Philippe Le Bel à nos jours » (1991-1992).



Juillet 2024

Article :
« 1800-1850
- Délibérations du conseil municipal »

Espace
Archives

Billet du
20.07.2024

Serments et hommages municipaux à Napoléon III

Touioù da Napoleon III

Après la publication des délibérations municipales de 1800 à 1850, voici le 2e registre portant sur la période de 1851 à 1879. Et l'occasion de s'arrêter sur les hommages appuyés de la municipalité à l'autorité suprême de l'empereur Napoléon III.

Source : registre relié de 115 pages recto-version, c'est-à-dire 230 folios, conservé aux Archives municipales et couvrant les délibérations du 12 mars 1851 au 1er juin 1879. Dans ce registre on trouve aussi en 1867 une adresse envoyée suite à l'attentat raté de 1867 (cf. article séparé précédemment publié).

De l'opportunisme politique

Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, un an jour pour jour après son coup d'État du 2 décembre 1851, fonde le second Empire. Il devient officiellement « *Napoléon III, Empereur des Français* » avec le "sénatus-consulte" publié le 2 décembre 1852, date anniversaire symbolique du coup d'État, du sacre de Napoléon Ier et de la victoire d'Austerlitz.

L'article 14 de la constitution révisée contient désormais un article 14 qui oblige « *les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi conçu : " Je jure obéissance à la*

Biens Nationaux de nombreux biens immobiliers d'une part, et il est franc-maçon notoire d'autre part.

En effet, le premier empire a donné lieu à l'unification et à la consolidation de la franc-maçonnerie grâce à Napoléon Ier. Ses frères Louis et Joseph, le consul Cambacérès et bien d'autres sont Grands-Maîtres ou Administrateurs généraux du Grand-Orient où on devait promettre soumission aux lois de l'État, attachement au gouvernement, respect et reconnaissance à l'Empereur.

La nomination de Bréhier, initié à la loge « *La Parfaite Union* » de Quimper, est donc dans l'air du temps.

Ce jour vingt six mai mil huit cent huit au lieu des séances municipales d'Ergué-Gabéric, se sont présentés les sieurs Bréhier (François Salomon) et Caugant (François) nommés par arrêté de monsieur le Préfet, ... lesquels, en conformité de l'article premier de l'arrêté de monsieur le Préfet du premier de ce mois, ont prêté, entre les mains des sieurs François Laurent et François Nedellec membres du conseil municipal appelés pour cet effet, le serment d'obéissance à l'empereur et de fidélité aux constitutions de l'empire et ont signé avec les dits François Laurent et Nedellec.

Constitution et fidélité à l'Empereur" ».

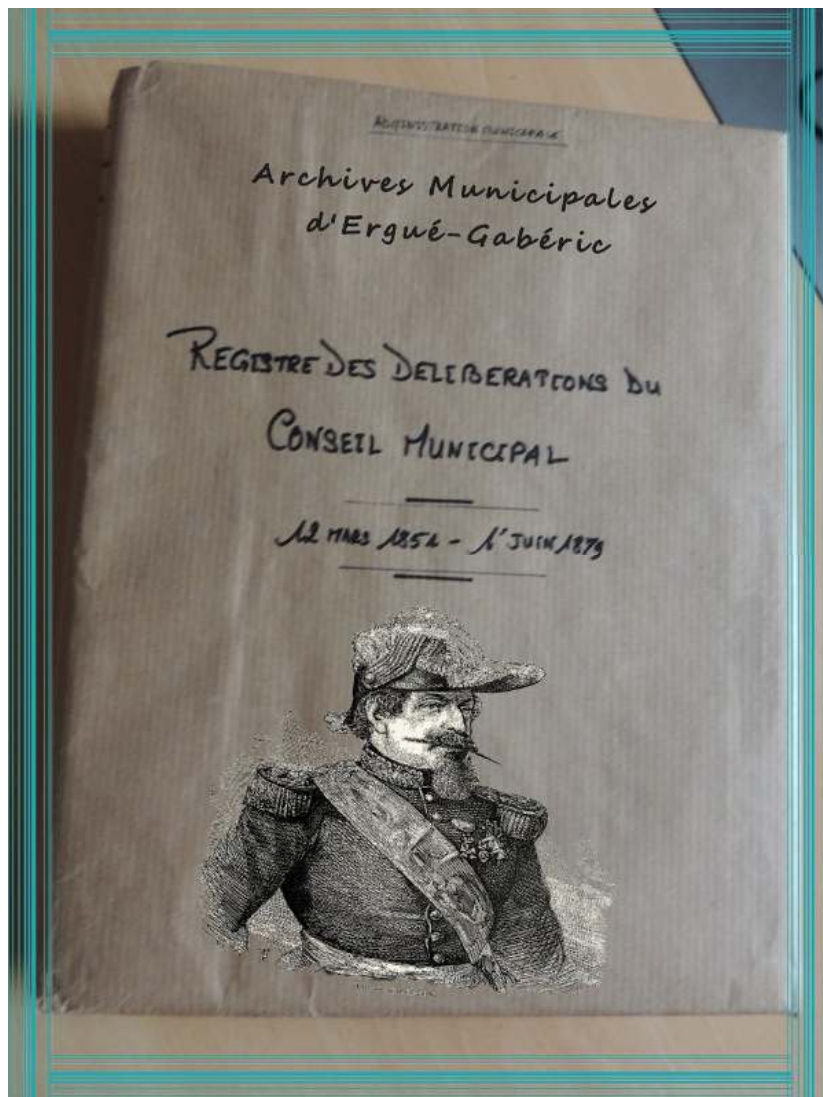


Cette obligation est donc obligatoire pour le maire et les nouveaux conseillers élus de la commune d'Ergué-Gabéric. Et ils le font solennellement le 6 mars 1853 pour le deuxième mandat du maire Pierre Nédélec et le 12 août 1855 pour la nomination par le préfet de son successeur Michel Feunteun.

À noter que Pierre Nédélec, que Déguignet (Intégrale de ses Mémoires, page 82) le décrit comme ayant des convictions politiques très changeantes. Ainsi, lorsque le roi Louis-Philippe est au pouvoir il le soutient, et, après la révolution de 1848, il fait détruire la statue du roi déchu en incitant ses administrés à lui jeter des pierres : : « Vous allez ramasser des cailloux et vous allez tirer dessus, et le premier qui lui cassera sa pipe aura un sou ».

Dans la continuité de son prédécesseur Michel Feunteun envoie en mars 1856 ses félicitations enjouées à l'Empereur : « Le conseil municipal s'empresse de faire parvenir jusqu'à votre trône l'expression de la joie qu'a fait naître dans tous les cœurs la nouvelle de l'heureuse délivrance de notre Impératrice et de la naissance du prince Impérial. »

Et en 1859 il réitère avec une autre adresse pour la fin de la campagne d'Italie pour témoigner de « l'hommage de son respect, de son amour et de son dévouement inaltérable » afin de remercier l'Empereur de « en nous préservant au milieu de tous les dangers,



continue(r) à veiller sur vos augustes personnes si chères à la nation entière et en particulier au peuple breton ! » et de conclure par la formule consacrée « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le prince Impérial ! ».

Toute cette emphase pour célébrer l'engagement de la France dans la guerre d'indépendance italienne et les victoires militaires de Magenta et de Solférino.

Le maire après avoir donné lecture du bulletin administratif, ensuite de quoi chacun d'eux appelés dans l'ordre du tableau a prêté à haute voix le serment exigé dans la loi : *Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur.*

Juillet 2024

Article :
« 1853-1859
- Serments et hommages municipaux à l'empereur »

Espace Archives

Billet du
27.07.2024



Les terres vagues au cadastre et au conseil municipal

Douaroù didalvez ha displann

À la recherche des communs ou terres vaines et vagues de la commune, au travers du cadastre de 1834 d'une part, et dans les délibérations du conseil municipal d'autre part.

Pour ce qui concerne le cadastre les parcelles nommées « Leurguer », « Garront », « Frostiou », et dans le registre municipal elles sont désignées par les termes de « vagues » ou de « terres vagues »⁵ souvent le long des voies de circulation.

Vagues, vaines et communs

Didier Cadiou dans un "Essai sur les issues de villages" liste les multiples termes synonymes : « Issues⁶, communs de village, dalar, boutinou, terres vaines et vagues, autant de noms pour désigner une propriété à l'origine incertaine, immémoriale ».

Les deux adjectifs Vague et Vaine signifient respectivement "indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées" d'une part,

⁵ Terres vagues, s.f.pl. : connues sous l'expression "terres vaines et vagues", synonyme de commun de village ; régime de propriété rurale pratiqué seulement en Basse-Bretagne, avec incursion en pays gallo, jusqu'aux limites des territoires Rohan et Porhoet, depuis le 14^e siècle ; à la Révolution, le décret, dit Loi du 28 août 1792 (article 10), décrit les conditions de maintien de ce régime en Bretagne (Source : Gilles Rihouay).

"inutiles, incultes, et qui ne produisent rien" d'autre part.

Avant le XVIII^e siècle les communs de villages, très nombreux en Bretagne, sont réputés couvrir le tiers de la surface agricole. À la Révolution, une loi spéciale dresse le cadre légal du reliquat de terres vaines et vagues des cinq départements bretons : « les terres vaines et vagues non arrentées afféagées ou accensées jusqu'à ce jour connues sous le nom de communs ».

Pour éviter le maintien en jachère de la majorité de ces terres, les seigneurs fonciers et les exploitants agricoles se mettent progressivement à clore et partager les communs, mais ceci n'est pas sans une volonté de les conserver en l'état et des difficultés juridiques.

Dès l'établissement des premiers cadastres en 1830-40, on présuppose que les personnes fondées à revendiquer la propriété des terres maintenues en surfaces vaines et vagues sont les habitants des villages, et des comptes spéciaux furent établis, soit à leur nom générique, soit au « Commun de tel village ».

Le parcellaire cadastral de 1834 d'Ergué-Gabéric ne fait pas exception : on y trouve encore des parcelles libellées en tant que Communs, certes pas systématiquement dans tous les lieux-dits, mais dans environ 1/10 d'entre

⁶ Issues, issue, s.f. : terre non cultivée d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vagner" leurs bœufs ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congéable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les aveux de déclaration des droits et rentes.

Août 2024

Article :
« 1834-1874
- Les communs de village dans le cadastre et les délibérations municipales »

Espace
Archives

Billet du
03.08.2024

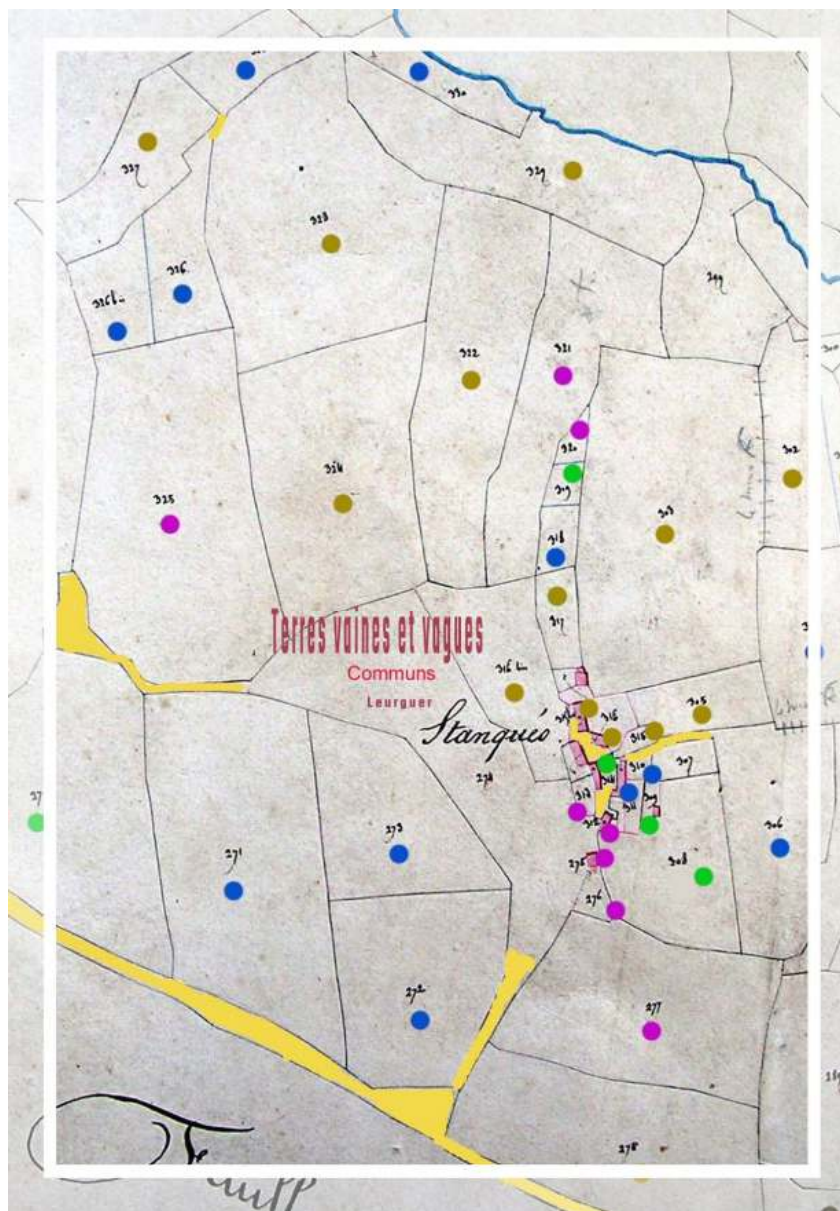
eux. L'inventaire cadastral partiel fait apparaître les dénominations génériques suivantes : en majorité des « leurquer » ou « leurger » (aires du village) ou des « garont » (chemins charretiers), mais aussi quelques « frost » ou « frostiou » (terres incultes).

On peut se demander si le « Pont Banal » près du bourg d'Ergué ne rentre pas dans la catégorie des terres vaines et vagues, car le qualificatif banal, faisant référence en droit féodal à un droit de passage, désigne aussi au XVIII^e siècle un endroit commun près d'un village.

Outre les commons détenus par les collectivités villageoises, une partie de ces terres est tombée dans l'escarcelle des communes. Celles mentionnées dans les délibérations municipales de 1860 et 1874 sont pour la plupart des bandes de terres en bordure de routes ou de chemins vicinaux : « un vague, une dépendance de l'ancien chemin de Quimper à Coray », « au village du Guélenec un vague en excédant » et un « portion de terre vague devant la route n° 5 conduisant du lieu de Kerellan à la chapelle St Guénolé ».

Ces terres vagues ont été aliénées quelques années plus tôt, exploitées ou boisées, ceci sans titre et procédures. Avec l'appui d'un arrêté municipal s'estime en droit de porter les affaires devant un juge de paix et « au besoin devant le tribunal civil », pour en récupérer le prix de cession.

En 1860, une délibération acte de la volonté « de vendre tous les terrains vagues de la commune afin de pouvoir solder le déficit », lequel se monte à 216 francs et 22 centimes.



Le conseil après avoir entendu lecture de la
Circulaire de M^r le Préfet,
qui lui a été adressée le 216 522 C^m qui
se trouve en déficit au budget supplémentaire et
considérant qu'il est urgent de remédier à cette
situation, a délibéré et arrêté ce qui suit :
Après le vote de toutes les dépenses vagues
de la commune afin de pouvoir solder le déficit
R. Bollore.

Signatures :
M. de la Roche, Boivin, Normant
M. de la Roche, Boivin, Normant
M. de la Roche, Boivin, Normant
M. de la Roche, Boivin, Normant



Deux livres sur les aliénés au XIXe et début XXe siècle

Diwar-benn an dud sot

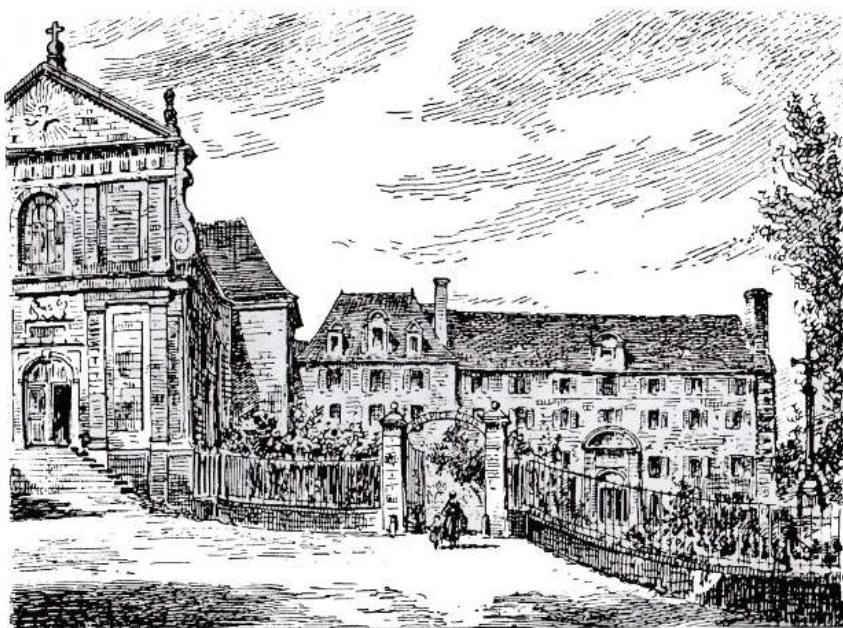


La thèse d'Anatole Le Bras sur le traitement de l'aliénation au XIXe siècle en basse-Bretagne et le même constat d'inégalité sociale dans les mémoires de l'aliéné Jean-Marie Déguignet en 1902-1905.

Registres des Archives Départementales du Finistère sous la cote 3 E 66/3, et extraits biographiques des rebelles chouans.

Ci-dessous Hôpital Civil de Quimper
par Louis Le Guennec

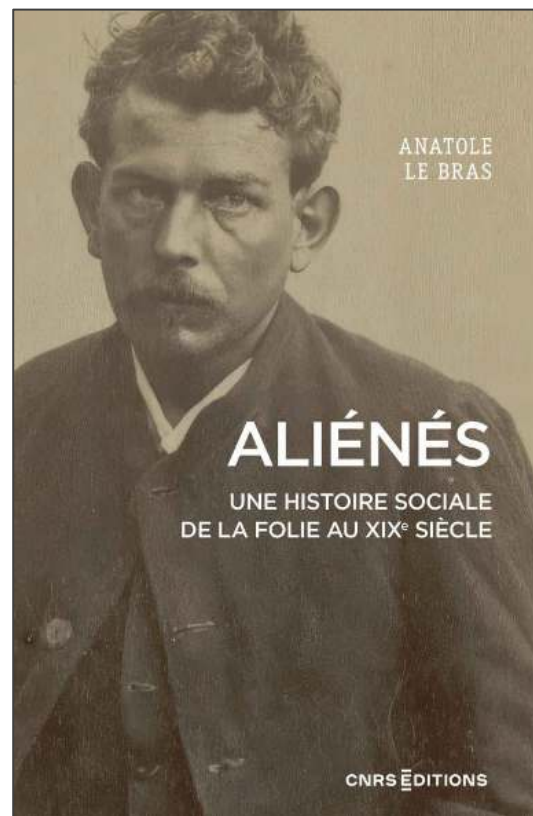
Une histoire sociale de la folie



À une lettre finale près, le nom-prénom de l'auteur du livre "Aliénés" publié en 2024 aux Editions du CNRS renvoie à un autre mémorialiste breton, l'auteur des légendes de la mort et premier éditeur des mémoires de Déguignet en 1905.

L'agrégé et docteur en histoire Anatole Le Bras (et non Braz comme son presque homonyme) a

rassemblé ses recherches au croisement de l'histoire sociale et de l'histoire de la psychiatrie au XIXe siècle en se basant sur des trajectoires d'individus internés à l'asile Saint-Athanase de Quimper, l'hospice pour femmes de Morlaix et la Maison de santé de Ville-Évrard.



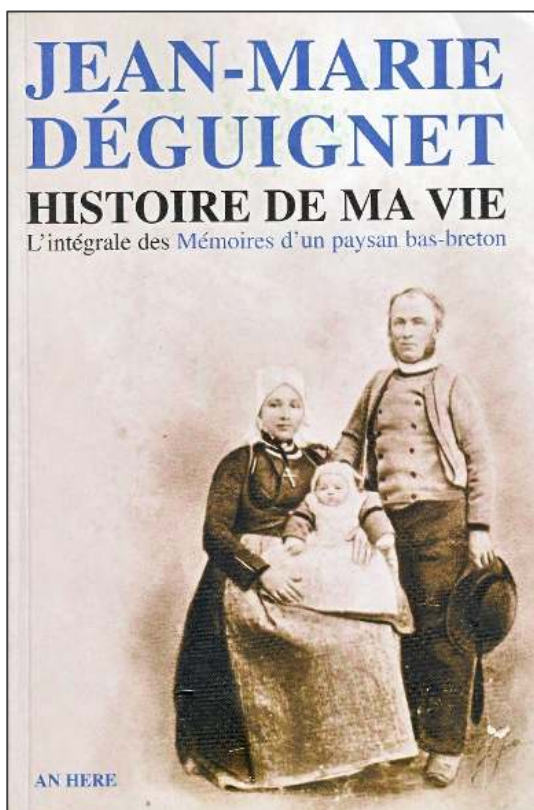
L'ouvrage est émaillé de statistiques, de remises en contexte des lois et politiques sociales, et surtout de nombreux témoignages d'internés et de soignants.

Le patient Déguignet, qui a séjourné dans l'établissement de Quimper entre 1902 et 1905, est cité brièvement pour son appréciation du gîte et du couvert dont il bénéficie le confort en tant qu'indigent : « *Pour moi, je n'ai jamais été si bien logé, ni mieux nourri de ma vie* ».

Les mémoires de Déguignet sur sa fin de vie d'aliéné à l'hôpital au début de XXe siècle pourraient très bien illustrer encore le constat d'Anatole Le Bras : « *La notion de dangerosité est suffisamment labile pour permettre d'agrèger au*

domaine de la folie une grande diversité de tares, de pathologies et de déviances, mais aussi de formes de vulnérabilité ».

Échoué sur un lit d'hôpital



Lors de ses séjours à l'asile Saint-Athanase de Quimper entre 1902 et 1905, après ses accès de folie et tentative de suicide, le mémorialiste Déguignet a décrit le mode d'internement psychiatrique de l'époque sur plusieurs dizaines pages d'invectives et dans un long poème :

« Me voici échoué sur un lit d'hôpital » : ce sont les agents de police qui l'y ont amené.

« Étant déclaré fou, idiot, imbécile / Digne d'être admis parmi les alcooliques, / Parmi les insensés et les épileptiques » : les causes d'aliénation incluent de nombreuses tares sociales.

« Je n'ai jamais été si bien logé, ni mieux nourri de ma vie » : un indigent sans ressources y trouve

gîte et couvert. Cf. ci-dessus la citation dans le livre d'Anatole Le Bras.

La mendicité est interdite par ailleurs : « Officiellement exclu de la société / Mis au ban des hommes et de l'humanité, / Que pourra-t-il désormais, sinon mourir de faim / N'ayant plus aucun droit de demander du pain ».

Interné à vie et dans l'indifférence : « dire à un pauvre vieillard de 68 ans ... étant officiellement déclaré fou par lui, il me serait impossible non seulement d'aller chercher du travail que je ne trouverais certes pas ... depuis il ne me parle plus. Il passe tous les matins devant moi sans même me regarder ».



BABONNEAU Christophe et BETBEDER Stéphane – BD des Mémoires d'un paysan bas-breton T.1 Le Mendiant

Juillet 2024

Articles :
« LE BRAS
Anatole –
Aliénés »

« La folie
hospitalière
selon Jean-
Marie Dégu-
gnet »

Espaces
Déguignet &
Biblio

Billet du
13.07.2024

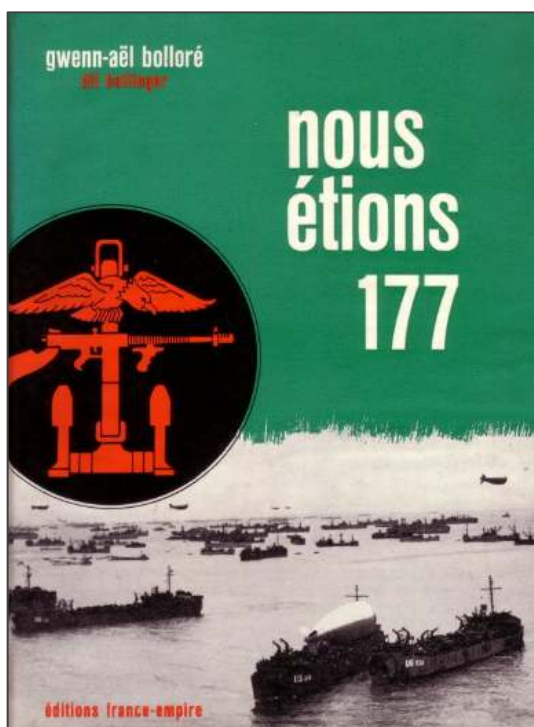


Le pingouin fétiche du D-Day 1944 de Gwenn-Aël Bolloré

Pingouin au D-Day



Le 6 juin dernier on célébrait les 80 ans du D-Day en Normandie et en Bretagne. L'occasion de se rappeler les souvenirs d'un gabériscois qui était à Oustreham ce fameux 6 juin et d'exhumer le symbole de sa peluche fétiche qu'il recherchait encore en 1965 dans une émission de télé.



Juin 2024

Articles :
« BOLLORÉ Gwenn-Aël - Nous étions 177, Commando de la France Libre, 6 juin 1944 »

« Le témoin GA Bolloré, le 6 juin et après, Jean Lebrun France-Inter »

Espaces Audiovisuel & Biblio

Billet du 08.06.2024

Sources : « *Nous étions 177* », livre de Gwenn-Aël Bolloré aux éditions France-Empire et émissions radiophoniques « *Au rendez-vous des souvenirs* » en 1965 et « *La Marche de l'histoire* » du 7 juin 2019 consacrée à Gwenn-Aël Bolloré.

Serrer les dents et arriver

On connaît l'homme des lettres, l'océanographe et l'entrepreneur

papetier d'Odet, mais Gwenn-Aël Bolloré s'est d'abord illustré par son engagement au sein du commando Kieffer qui s'est illustré lors du débarquement de 1944.

Dans son livre « *Nous étions 177* », publié aux éditions France-Empire en 1964, il se rappelle de ce moment : « *Serrer les dents et arriver ... Arriver ... La plage. Le sol semble monter, c'est bon signe. Soudain, une gerbe liquide à peine à un mètre : peut-être un obus de mortier. Heureusement, l'eau atténue les éclats ... Serrer les dents ...* »

Il était infirmier et dès qu'il met les pieds sur la plage il doit soigner les blessures de ses camarades soldats, notamment le commandant lui-même. Son médecin-capitaine tué, son proche collègue évacué, il accompagne les troupes françaises et britanniques dans leur avancée à l'intérieur des terres et des combats.

Et il s'arrête sur un souvenir particulier : « *Dans un coin, un gosse pleure. Je lui donne mon fétiche : un petit pingouin en peluche accrochée à mon havresac. Il est maculé de boue, mais cela suffit à remettre l'enfant en joie.* »

Un enfant qui pleure

Sur les ondes de France-Inter, dans son émission hebdomadaire du vendredi 7 juin, Jean Lebrun a produit une belle émission documentaire sur une figure gabériscoise, Gwenn-Aël Bolloré, avec principalement son engagement en 1944 : « *Il était l'un des 177 du commando Kieffer, et il avait, le 6 juin, 19 ans.* »

De nombreux témoignages et interview forment des illustrations sonores inédites : « *Tout-à-coup on a ouvert le capot et on nous a dit quelque-chose qui voulait dire : "C'est l'heure !". On est monté sur*

le pont, il faisait encore nuit. Et un silence total. On n'entendait rien. Et puis le jour est monté, relativement rapidement. Mais au début on a vu, dans un silence total, une toute petite ligne qui était les côtes de France. Dans le silence total. »

Et un souvenir émouvant est retransmis de la première émission télé de 1965 « *Au rendez-vous des souvenirs* » animée par Marina Grey : « *Je recherche un enfant que j'ai vu le 6 juin 1944 à Bénouville, à qui j'ai donné un petit pingouin en peluche.* ». L'appel lancé fonctionne, car ils retrouvent l'enfant grandi que cherchait Gwenn-Aël Bolloré, à savoir une femme mariée prénommée Claudine. Sur le plateau de TV ils auront l'occasion de se remémorer cette fameuse journée du 6 juin 1944.

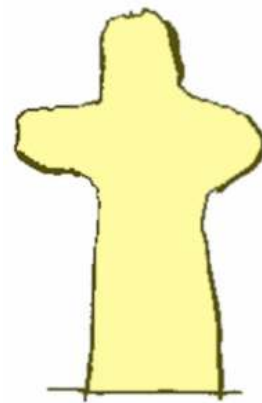


Au micro de Marina Gley Gwenn-Aël en fait une sorte de symbole d'humanité : « *Jusqu'à ce moment c'était l'apocalypse, nous avons vu des morts et des gens qui étaient chargés de donner la mort, et tout d'un coup un enfant qui pleure, et ça c'était très important pour moi.* »

Le retour au bourg de la croix médiévale Kroas-Ver

Distro ar groas-ver

L'histoire mouvementée en plein bourg gabérisois d'une antique croix médiévale appelée « **ar-Groas-Ver** » ou **croix courte**, laquelle a donné son nom au chemin, à la maison habitée par un **cordonnier, un bijoutier, une institutrice et des commerçante Le Corre et Keraval**, pour être déplacée début 2024 par la municipalité à 7 mètres de là au pignon du Logis breton.



Croquis d'Yves-Pascal Castel

Une croix qui a la bougeotte

Cette petite croix fruste est dressée en bordure de la rue à l'ouest de l'ossuaire de l'église paroissiale. Faisant environ 40 cm de largeur et 1m10 de hauteur, les spécialistes lui attribuent une datation du Haut-Moyen-Age, entre l'an 500 et 1000 ap. J.-C.

Dans son Atlas des croix et calvaires du Finistère, Yves-Pascal Castel la dénomme ainsi : « *Ergué-Gabéric, Croas-Ver, g. 1.10 m. Haut Moyen Age. Petite croix fruste* ».

La maison au n° 2 de la route de Kerdévot, « *Ti-ar-Groas-Ver* » devant laquelle elle était placée autrefois, et l'ancien nom de rue « *Hent-ar-Groas-Ver* », ainsi qu'un champ voisin, ont des dénominations cadastrales qui reprennent celle de la croix et qu'on peut traduire par "Croix-Courte".



Mai 2024

Article :
« **La petite croix médiévale de Kroas-Ver** »

Espace
Patrimoine

Billet du
18.05.2024



En juin 2019 la petite croix de Kroas-Ver est enlevée pour permettre les travaux de démolition et de reconstruction des habitations de l'Îlot Nédélec au début de la rue de Kerdévot.

Les services techniques municipaux ont attendu 5 ans pour remplacer la statue médiévale après que tous les travaux de part et d'autre de la rue de Kerdévot soient achevés.

Fin mars 2024 elle est désormais dressée au pignon sud du Logis Breton, de l'autre côté de la route et de l'endroit où elle régnait précédemment. Est-ce que le nouveau déplacement va raviver les forces démoniaques comme vers 1910 ? Ne vivant plus en climat de guerre entre écoles confessionnelles et républicaines, les habitants de la rue ont certainement oublié les querelles et croyances d'antan.

De plus, avec son espace paysager aux copeaux de bois, la croix est désormais visible de loin, et agrémente bien le centre-bourg où les travaux d'aménagements sont maintenant achevés.



Pendant plus de 30 ans en 1930-70 la maison en question est occupée par les commerces de Mme Le Corre et ensuite de Mme Le Berre, née Marie Keraval : c'était la mercerie du bourg qui faisait aussi office d'épicerie avec ses bonbons très appréciés des écoliers.

Auparavant « *Ti-ar-Groas-Ver* » a abrité un cordonnier, un bijoutier, et est aussi la demeure de l'institutrice de l'école publique située de l'autre côté de la rue. C'est au début du XXe siècle que l'institutrice, croyant bien faire, déplace la croix gênant sans doute la circulation, et la met près du puits en pierre côté pignon.

Mais il fallut replacer très vite la croix à sa position initiale, car dans la maison « *Ti-ar-Groas-Ver* », envahie par les forces du mal, les habitants ne pouvaient plus fermer l'œil de la nuit. Peut-être aussi que l'initiative d'une institutrice laïque ne fut pas du goût de l'autorité des religieuses de l'école privée située un peu plus haut dans la rue de Kerdévot.



L'histoire et le patrimoine d'une capitale communale

Ar vourc'h gwechall

Après l'évocation de la petite croix médiévale du bourg, c'est le moment de publier la rétro historique et iconographique de la capitale communale. Les liens sur les articles détaillés sont dans la fiche de l'espace "Villages".

Un bourg qui a failli déménager

Le bourg d'Ergué-Gabéric, « *ar vorc'h / vourc'h* » en breton, est à peu près à mi-distance entre les frontières est et ouest de la commune, avec un décentrage au sud de la commune. Une parcelle cadastrale au sud-est en surplomb de l'église porte le nom de « *menez ar vorc'h* » au bord du plateau dominant la vallée du Jet.

Le plus vieil élément du patrimoine constitutif du Bourg est vraisemblablement la croix médiévale de Kroas-Ver, laquelle a été placée au pignon du Logis Breton en mars 2024.

En termes de date, un fragment de vitrail sur la maîtresse-vitre de l'église Saint-Guinal fait apparaître le millésime 1516 pour son élévation : « *Ceste.victre.fut.fecte. lan.mil.Vcc.XVI.et.(esto)et.pou r.lors.fabric ue--jeh--al---* »

Au milieu de la placette face à l'entrée principale de l'église on remarque un beau puits à margelle en pierres, sur lesquelles on y lit distinctement l'épigraphie « *ARCH 1649* ». Il est très

vraisemblable que les premières lettres correspondent à la fin du patronyme Guimarc'h avec ses variantes Guivarc'h ou Guyoumarc'h, familles bien représentées en pays glazik.

Le bourg est explicitement désigné dans les aveux déclaratifs de 1679-1680 pour cette précision relative au domaine noble voisin : « *Le manoir de Penanrun duquel despend tout le bourg d'Ergué Gaberic* ».

Le nombre de tenues du bourg dans le domaine de Pennarun est devenu plus important en 1680 car « *certaines portions de tenues audit bourg d'Ergué Gaberic donnée en eschange au dit deffunct sieur et dame de Trevaras par messire Guy Autret seigneur de Missirien* », ce dernier étant le seigneur du domaine de Lezergué proche également du bourg, successeur des Cabellic (qui ont donné leur nom à la commune) et de ce fait détenteur de prééminences dans l'église paroissiale.

Pour ce qui concerne le patrimoine, les éléments suivants sont classés aux Monuments Historiques : les vitraux (1898), l'osuaire et l'église St-Guinal (1939), la collection de pièces d'orfèvrerie religieuse (1994), l'orgue Dallam (2011).

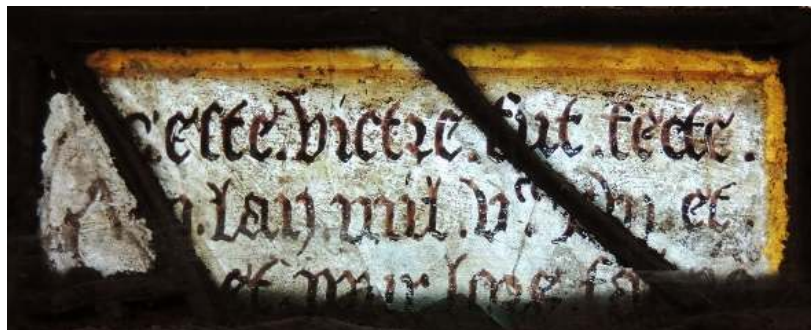


Mai 2024

Article :
« **Bourg, ar Vorc'h** »

Espace
Villages

Billet du
25.05.2024



Le presbytère est sans nul doute aujourd'hui la plus belle façade de maison du centre-bourg d'Ergué-Gabéric. Aux XVIIIe et XIXe siè-





cles la bâtisse est dans un état plutôt austère et délabré, mais en 1961 elle est réhabilitée et rénovée par l'architecte breton renommé Roger Le Flanchec.

Pour remédier au problème de situation excentrée au sud, l'idée de déplacer le bourg vers Pen-Carn-Lestonan est lancée en 1840, le transfèrement étant abandonné suite aux nombreuses contestations : « *Ce projet gigantesque n'est pas le vœu de la majorité de la commune quoique voté par le conseil municipal dont les quatre cinquièmes se composent d'habitants voisins du nouveau local, et dont les vues sont par suite dominées par l'intérêt privé* ».

Sans qu'il soit nommé explicitement dans les pétitions et lettres au préfet, le plus actif des conseillers partisans du transfert du bourg est Nicolas Le Marié, entrepreneur papetier à Odet, sa manufacture étant située au nord de la commune.

Comme dans tout bourg, les écoles y ont illustré dès la fin du XIXe siècle la concurrence laïque et religieuse. La première classe communale ouvre en 1849 rue de Kerdévot, qui deviendra l'école des filles en 1885 lorsque les garçons se mettent à fréquenter leur

nouvelle école de l'autre côté du bourg. L'école privée baptisée Notre-Dame de Kerdévot sera ouverte en 1898 et tenue par des religieuses.



En 1906, après la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, les habitants du bourg et de la commune condamnent la porte principale de l'église paroissiale pour entraver les interventions d'inventaire.

Autres dignes représentants du centre-bourg, les nombreux commerçants qui offrent des services très variés, de l'épicerie au bar-tabac, viande et pain, cordonnerie. La plus ancienne identifiée est Jacquette Le Porchet modeste marchande « *au bourg du Grand Hergué* » dont on dispose l'inventaire de ses marchandises fait en 1766 après son décès, à savoir du tabac, des pipes, des paniers, des noix, de la toile d'étoupe, du beurre, des tasses de faïence.

Plus proche de nous le restaurant et débit de boisson, joliment baptisé « *La Capitale* » dans les années 1980 par sa tenancière Marie Pen-nanec'h comme le rappel de la vocation première du bourg.



Ar c'hoarezed relijiel

Une polémique où les clans des "chouans" et des "jacobins" s'affrontent allègrement sur le bien-fondé des fermetures des écoles congrégationnistes.

Sources : journaux nationaux et locaux, avec ou sans arrière-pensées politiques.

Bravo Erqué ! Contre la liberté !

Le contexte politique de cette période précédant la promulgation de la Loi de 1905 est très tendu. Dès son accession à la présidence du Conseil, Emile Combes par circulaire du 9 juillet 1902, c'est-à-dire avant même la fin de l'année scolaire, ordonne la fermeture, sous huitaine, de 3 000 établissements scolaires, dont l'école Notre-Dame de Kerdévot ouverte en 1898 par la congrégation du Saint-Esprit (les sœurs dites blanches de par leur tenue vestimentaires).



Début août 1902 un décret national et un arrêté préfectoral de fermeture et dissolution de l'établissement sont publiés. Suite au

refus d'obtempérer des sœurs, du recteur et du conseil d'Ergué-Gabéric, une troupe de 3 brigades de gendarmerie, conduite par le commissaire spécial Thomazzi, est dépêchée sur place le 7 août pour procéder aux scellés.

De très nombreux quotidiens nationaux, dont « *La Nouvelle presse* », « *La Souveraineté Nationale* », « *Le Petit Journal* », « *Le Peuple Français* », « *Le petit sou* », mettent en avant la résistance locale avec un texte identique : « *trois brigades de gendarmerie à cheval, se rendant à Ergué-Gabéric pour fermer l'école. Une manifestation sympathique a été faite par la population aux Sœurs.* ».

Le journal L'Ouest-Eclair, journal plutôt républicain, mais surtout de sensibilité chrétienne et sociale, se saisit du sujet en mettant en avant une position rédactionnelle très marquée contre les mesures de fermeture des écoles congrégationnistes.

Le 7 août un petit entrefilet signale la manifestation de protestation à l'école Notre-Dame de Kerdévot : « *Bravo Ergué !* ». Dès le lendemain les articles se multiplient avec ces titres accrocheurs : « *Nouveaux crochetages* », « *Nouvelles infamies* », « *Protestation* », « *Contre la liberté* ». Le 9 août un courrier des lecteurs publié par l'Ouest-Eclair donne tous les détails de l'opération de maintien de l'ordre et de la contestation :

« Tout à coup, vers trois heures (du matin), on entend un coup de claron sur la route de Quimper ; c'est l'un des factionnaires qui donne l'alarme ».

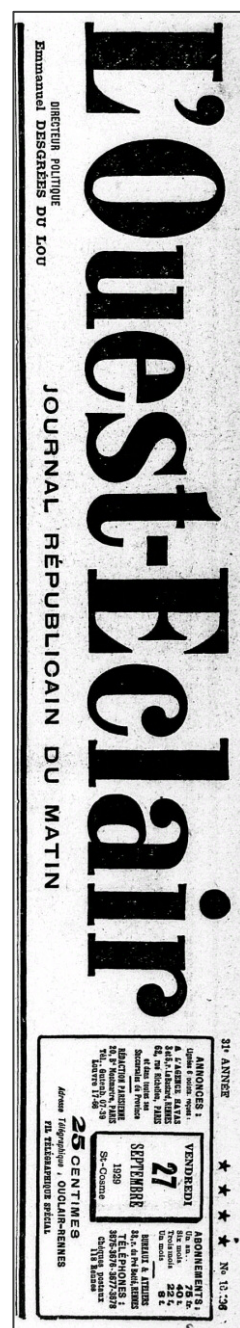
« Bientôt 500 personnes sont arrivées au bourg. Un quart d'heure après, apparaît une voiture, escortée de 12 gendarmes à

Juillet 2024

**Article :
« Réactions
et polémiques suite
à l'expulsion
des soeurs
blanches,
Journaux
1902 »**

Espace Journaux

**Billet du
15.06.2024**





cheval. Les chevaux des braves gendarmes reçoivent des coups de chapeau sur les naseaux et sont obligés de reculer ».

✚ « Les religieuses sont alors mises à la porte ; à leur sortie, elles sont l'objet d'une ovation enthousiaste ».

✚ « Il est 5 h. 1/4 ; tout est fini ; le commissaire monte en voiture et donne l'ordre du départ. Tous les habitants le poursuivent en criant : À bas les lâches ! Vivent les sœurs ! Vive l'armée ! À bas les francs-maçons ! ».

La population gabéricoise est résolument pour le maintien des sœurs blanches et leurs écoles, et s'oppose au pouvoir laïc qui a décidé l'interdiction des congrégations. Le pouvoir est ici incarné par le commissaire spécial. Par contre, les habitants manifestent leur sympathie aux gendarmes contraints d'encadrer les opérations de fermeture.

Et notons aussi la chanson du dimanche des Sœurs blanches que le journal Ouest-Eclair publie le 10 août : « À bas Combes ! Nous voulons Dieu Et nos Sœurs blanches ! ».

LA CHANSON DU DIMANCHE
Les Sœurs blanches

Pour tromper l'ennui des heures de surveillance diurne et nocturne sur les routes du pays breton, les dévoués évêques des sœurs blanches persécutées chantent en chœur des couplets délectables qui font honneur à leur auteur, voir ci-dessous :

Les sœurs de l'Ouest-Eclair nous sauront gré de leur en réserver la primeur :

En chaquebourg, en chaque lieu
Où l'on voit l'image de Dieu
Comme sur l'autel, un dimanche
Remplissez en toute saison,
C'est l'âme et la tranquillité
De la Sœur blanche.

Chaque jour, par tous les chemins
Qui mènent des hameaux voisins,
Se faufilant parmi les branches
Nos fillettes, joyeux essaim,
Accourent de très bon matin
Chez les Sœurs blanches.

On est heureux à la maison !
Le labourer sur son sillon,
Tranquille, sans soucis, se penche,
Des enfants, on ne parle pas,
Car quelqu'un surveille leurs pas ?
C'est la Sœur blanche !

Et si, quelque jour de malheur,
Frappe le pauvre labourer,
Son enfant aux yeux de pervenche,
Qui donc prodigue à la douleur
Les doux mots qui viennent du cœur ?
C'est la Sœur blanche !

Mais on dit que le ciel est noir,
Que dans quelques jours l'on va voir
L'onde au lit des avalanches,
Que Satan veut avoir raison
Des anges du pays breton,
De nos Sœurs blanches !

Les jours d'épreuve sont vains...
Mais nous sœurs Bretons ténus
Et hardi prêtres pour la revanche,
Nous ne connaissons pas la loi
Quand elle attaque notre foi
Et nos Sœurs blanches.

Non ! non ! nos Sœurs, pas d'au revoir !
Non ! non ! Tous les jours on veut voir
Vos blanches mantoux aux larges manches,
Non, ne vous allez pas adieu,
A bas Combes ! Nous voulons Dieu
Et nos Sœurs blanches !

nocturne sur les routes du pays breton ».

Les journaux locaux « Le Courrier du Finistère » et « L'Union Agricole » rendent brièvement compte des événements gabéricois en prenant parti pour les manifestants.

Jacobins et chouans dégénérés

Seul le journal local « Le Finistère » du député républicain Louis Hémon ose s'opposer aux exaltations des dirigeants de l'Ouest-Eclair qu'il traite de « prêcheurs de croisades, violents, exaltés, perroquets, meneurs du cléricalisme ».

Dans Le Finistère on constate les faits : « L'expulsion des sœurs du Saint-Esprit est chose faite », et on minimise la contestation : « sans autres incidents que des cris poussés par les mêmes manifestants qu'à Quimper ».

Et surtout les échauffourées de 1902 sont contextualisées par une résurgence des affrontements de la période révolutionnaire : « - Vous êtes des jacobins dégénérés ! ... Vous n'êtes que des chouans dégénérés ! ».



Le maire de Rennes, révolutionnaire convaincu face à une foule menaçante. Tableau de Thérèse Moreau de Tours, 1887. Musée de Bretagne.

A ERGUÉ-GABÉRIC. — Dans l'après-midi, vers 3 heures, la gendarmerie se transportait à Ergué-Gabéric, avec le commissaire spécial, M. Thomazy, pour poursuivre le mandat gouvernemental.

Dans l'établissement, qui a été ouvert sans trop grande résistance, se trouvaient environ 300 personnes ; à l'extérieur on pouvait les évaluer à 200. Les protestataires criaient : Vivent les sœurs !

Heureusement aucun fait grave à signaler.

Ce texte était offert aux manifestants « pour tromper l'ennui des heures de surveillance diurne et

Une carte postale d'un gendarme au Bourg en 1906

ur gartenn-bost gozh

Une carte postale des années 1900 représentant le bourg, en circulation en mars 1906 comme support d'information d'une opération de maintien de l'ordre par des gendarmes à l'église du Bourg et à Kerdévot.

Ma chère et bonne petite Lili

Cette carte postale relate une opération très difficile d'ouverture de l'église paroissiale par les forces de gendarmerie pour procéder à l'Inventaire des biens de l'église.

La carte est affranchie avec un timbre « Semeuse lignée » (à cause des lignes en arrière-plan, celui-ci comportant un soleil à l'horizon) et la date d'affranchissement est précisément du 2 mars 1906 à 22 heures 30, le jour exact de l'inventaire des biens de l'église à Ergué-Gabéric.

Elle est écrite par le gendarme Alfred Hettinger et adressée à son épouse Lili basée à Chateaulin : « *Ma chère et bonne petite Lili. Contrairement à ce que j'avais [dit] nous n'avons pu rentrer aujourd'hui. Impossible de pénétrer dans l'église, tout était barricadé. Les crocheteurs⁷ ont du abandonner*

leurs travaux vu les mauvais traitements des habitants. »

Un renfort a été requis : « *Il a fallu l'assistance de la troupe, une compagnie du 118^e pour Ergué-Gabéric et Notre-Dame de Kerdévot.* »

Et au recto, derrière sous le titre « 3660 ERGUÉ GABÉRIE - Vue générale (Environs de Quimper) », il précise : « *endroit où nous avons premièrement opéré à 6 kilomètres de Quimper. Arrivée à 7h du matin. réussite dans nos pérégrinations à 4 h 1/2, d'où départ pour Notre-Dame de Kerdévot à 4 kilomètres de l'endroit précité.* ».

Cet inventaire difficile, les serruriers-crocheteurs n'arrivant pas à ouvrir les portes murées de l'édifice religieux, a fait l'objet d'articles indignés dans les journaux locaux et d'une chanson en breton rédigée par les opposants à la politique anti-religieuse du gouvernement Combes.



Juillet 2024

Article :
« 1906 - Inventaire au Bourg et à Kerdévot par la gendarmerie »

Espace Archives

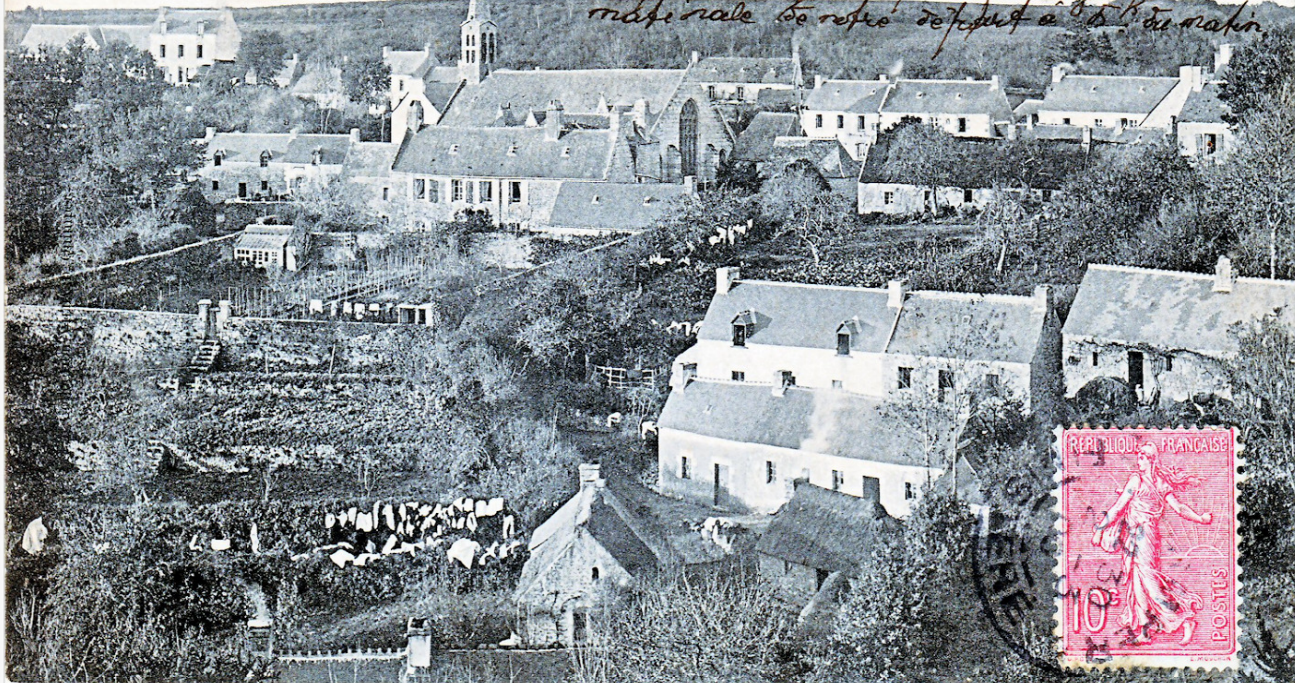
Billet du
01.06.2024



⁷ Crocheteur, s.m. : malfaiteur ou un artisan spécialisé dans l'ouverture des portes en servant d'un crochet, ou dans la neutralisation du système des serrures à l'aide d'outils ; source : Wikipédia.

⁸ Le 118^e Régiment d'Infanterie de ligne (ou 118^e RI), constitué sous la Révolution, est hébergé à Quimper. Philippe Pétain en sera le lieutenant-colonel en 1907.

Nous comptons rentrer demain matin sans le cas contraire je t'adresserai un télégramme.
 3660. ERGUÉ GABÉRIE — Vue Générale (Environs de Quimper) (endroit où
 nous avons précédemment écrit à 6 km. de Quimper. Arrivé à
 7h matin - réussite dans nos pérégrinations à 1/2 h. du départ
 pour Notre-Dame de Hédouze à 1/2 h. de l'endroit précité.
 (Aujourd'hui je n'ai pu loger que par hasard
 maternelle de notre départ à 1/2 h. du matin.



CARTE POSTALE

Correspondance

Tous les pays étrangers n'acceptent pas la
 correspondance au recto, se renseigner à la Poste

Ma chère et bonne petite sœur.

Contrairement à ce que j'avais
 nous n'avons pu rentrer au village.
 Impossible de pénétrer dans l'église
 tout était barricadé. Les chapelains
 ont dû abandonner leurs maisons
 et les maigres traitements des habitants.
 Il a fallu l'assistance de la troupe
 une compagnie du 118^{ème} pour évacuer
 Gabérie et Notre-Dame de Hédouze.
 Elle battra de l'aile et
 s'élèvera qui perd à toi.
 Affectionnée.

Adresse

Madame

Nettin

(Gendarmes)

(Châteaulin)